

Crans et Rolle sans Nyon

POLITIQUE

Le chef-lieu ne suivra pas la croisade des communes voisines.

Nyon ne participera pas à la fronde de Crans et Rolle. Ceux-ci refusent de payer la facture sociale au canton, invoquant son inconstitutionnalité. Interrogé lundi par une conseillère communale PLR sur la procédure que les deux communes ont engagée contre l'Etat, Daniel Rossellat a répondu qu'il «partage les raisons de leur colère, mais la colère est souvent mauvaise conseillère».

Selon le syndic, le refus de payer la facture sociale «est un joli coup médiatique mais qui n'est pas crédible car leurs impôts sont trop faibles». Pour rappel, la moyenne cantonale est de 72% et les taux de Crans, Nyon et Rolle sont respectivement de 56%, 61% et 59,9%.

Daniel Rossellat a déjà interpellé à plusieurs reprises le Conseil d'Etat pour demander une réforme de la péréquation et d'une reprise de tout ou une partie de la facture sociale par le canton. A Nyon, celle-ci représente un montant de 30 millions par an.

«Il ne faut pas se faire trop d'illusions, seules 30 communes sur 309 sont dans une situation aussi difficile que Nyon et quelques autres de notre district», analyse-t-il. Il ne croit ni à la solidarité des autres districts, ni au soutien du Grand Conseil tant que les taux d'imposition des communes concernées resteront aussi faibles. Et de conclure en expliquant qu'il «faudra être au bon endroit et au bon moment» dans les futures négociations en vue de la refonte de la facture sociale prévue en 2022. **MCF**

Rolle n'en finit pas de s'attaquer à la facture sociale

FINANCES Le Conseil communal a amendé le budget 2020 en biffant notamment l'ensemble de la contribution rolloise à la facture sociale. Dernière salve contre l'Etat.

PAR JOCELYNE.LAURENT@LACOTE.CH

Le Conseil communal a mis un point d'orgue, en cette fin d'année, à la fronde lancée contre l'Etat depuis plus d'un an. Mardi soir, les conseillers ont approuvé à une large majorité le budget 2020 amendé à la suite des recommandations de la commission des finances (Cofin). Parmi les 22 amendements proposés, un concernait directement la facture sociale. Les conseillers ont ainsi accepté de retirer du budget le montant de 15,8 millions de francs lié au paiement de celle-ci. Le vote sur cet amendement a été clair – 27 pour, 7 non et 7 abstentions. La droite et aussi une partie de la gauche ont très largement soutenu cette proposition d'envoyer un nouveau signal à l'Etat.

Il fait suite à la prise de position des syndicats de Crans-près-Céligny et de Rolle. Robert Middleton et Denys Jaquet ont fait part de leur intention de refuser de payer la facture sociale, tout en invitant d'autres communes à en faire de même. «Je suis évidemment pour cet amendement qui aurait pu être évité si on avait été davantage entendus par le Conseil d'Etat et s'il avait reconnu notre problématique. C'est dommage d'en arriver là, a réagi Denys Jaquet. Je maintiens que Rolle est un cas de rigueur contrairement à ce que dit l'Etat».

Son collègue de parti Patrick Bréchon, chef du groupe rose-vert, ne partageait pas sa position: «Je suis contre cet amendement. Je suis d'avis qu'il faut agir dans la légalité». «Cette décision est logique et vise à soutenir notre syndic dans sa démarche. Qu'en aurait-il été si le Conseil avait approuvé cette

dépense?», s'est interrogé de son côté Michel Deruaz. Le chef du groupe PLR au Conseil communal et président de la Cofin est un ardent défenseur de l'autonomie communale.



Je suis conscient que nous nous adonnons à un jeu périlleux car illégal.

DENYS JAQUET
SYNDIC DE ROLLE

Le budget 2020 présente des charges d'un peu plus de 60 millions de francs. Avant les amendements, le déficit estimé était de quelque 8 millions de francs. Après lesdits amendements et compte tenu du non-paiement annoncé du montant de la facture sociale, celui-ci affichera un excédent favorable de près de 7,9 millions de francs! «Le budget global de la commune de Rolle change ainsi fortement de résultat, a encore commenté Michel Deruaz. Cette situation met en évidence que la facture sociale représente plus de 3000 francs par Rollois, alors que des habitants d'autres communes lémaniques ne contribuent «que» à hauteur de 900 francs. Il ne s'agit plus ici de solidarité mais d'un appel à reconsidérer fondamentalement le système de financement de l'effort social dans ce canton».

Que répond le canton?

«La commune est souveraine dans l'établissement de son budget. Elle peut indiquer les montants qu'elle souhaite en

termes de simulations. Nous ne les contrôlons pas», informe Corinne Martin. Cependant, la cheffe du Service cantonal des communes et du logement rappelle que quels que soient les montants au budget, «Rolle devra s'acquitter des factures péréquatives ainsi que de celle liée à la facture sociale légalement dues».

Et si en 2020 la Perle du Léman mettait sa menace à exécution et ne réglait pas le montant de la facture sociale due à l'Etat, que se passerait-il? «Le Département n'a pas de commentaires à faire au sujet de la décision des autorités rolloises, répond Marco Danesi, chargé de communication au Département des institutions et de la sécurité (DIS). En revanche, ce que je peux vous dire, c'est que jusqu'à ce jour,



Le Conseil a suivi la proposition du syndic de ne pas payer la facture sociale.

un tel cas ne s'est jamais présenté». «Je suis conscient que nous nous adonnons à un jeu périlleux car illégal», a conclu pour sa part le syndic de Rolle Denys Jaquet.

Pas «d'aguillage» pour les communes

Le traitement jusqu'ici ronronnant du budget vaudois a été bousculé par les interventions de plusieurs élus communaux mardi. Des députés, comme Didier Lohri (Verts) ou Pierre-Yves Rapaz (UDC), ont déposé des amendements pour soulager les finances communales. Leurs propositions ont été rejetées, parfois à une courte majorité. Un résultat qui permet au budget vaudois, pour la quatorzième année consécutive, de rester dans les chiffres noirs.

Plusieurs députés l'ont répété: les relations financières sont tendues entre le canton et les communes et cette situation «pourrait» le débat budgétaire. Cet automne, des communes comme Crans-près-Céligny et Rolle ont annoncé qu'elles refusaient de payer leur part à la facture sociale.

Didier Lohri a déposé un amendement à 150 millions de francs pour que l'on accorde enfin «un retour d'ascenseur aux communes» qui ont autrefois contribué au redressement des finances cantonales. Ce montant aurait fait baisser d'autant la somme que celles-ci

doivent payer pour la facture sociale, soit près de 825 millions en 2020.

Julien Cuérel (UDC) et Pierre-André Romanens (PLR) ont soutenu la proposition qui donne un «ballon d'oxygène». «Il est temps que les communes et le canton se parlent sérieusement», a ajouté Jean-Daniel Carrard (PLR), qui constate «un certain ras-le-bol. J'invite le Conseil d'Etat à l'entendre, avant le clash». «La situation devient critique», a renchéri Josephine Byrne Garelli (PLR).

Pascal Broulis s'est efforcé de calmer la fronde. Il a répété, à plusieurs reprises, que le Conseil d'Etat était en train de négocier avec les communes et qu'il fallait arriver à un équilibre sur plusieurs dossiers. Il a appelé le Parlement à rejeter la proposition qui est «un aguillage sans base légale».

Un premier vote a abouti à 58 non contre 57 oui et 21 abstentions. Le vote à l'appel nominal (lorsque le système électronique enregistre qui vote comment et qui est décisif), a abouti à un rejet plus net, par 69 non contre 57 et 13 abstentions. **ATS**

LA CÔTE

12 personnalités 12 onomatopées

Ils ont marqué l'actualité de la région en 2019.
Décidez en votant qui sera la personnalité de l'année 2019.



LISTE DES PERSONNALITÉS:

- 01 Rodrigo Banto (œnologue Cave de La Côte)
- 02 Flavie Capozzi (nageuse)
- 03 Carlo Crisci (chef étoilé)
- 04 Béatrice Graf (batteuse)
- 05 Collectif Grève féministe Nyon
- 06 Julien Jemmely (footballeur)
- 07 Kim Min Jung (reine du tofu)
- 08 Michel Mayor (prix Nobel)
- 09 Raymond Paccot (vigneron)
- 10 Hamza Palma (gréviste du climat)
- 11 Pied du Jura Féminin (footballeuses)
- 12 Yves Ravenel (président du Grand Conseil).

Avec le soutien de nos partenaires



GARAGE ALAIN EBNER
Agence Subaru à Aubonne depuis 1981

RAIFFEISEN

Comment voter ?

Par SMS: Envoyer au 363 (Fr. 1.-) LC PERSONNALITE code.
(exemple LC PERSONNALITE 00).

Par courrier: «La Côte» Personnalité 2019, route de Saint-Cergue 293,
CP 1256, 1260 Nyon 1, à l'aide du bulletin ci-contre.

Par internet: <http://personnalite19.lacote.ch>

Délai: vote du 20 novembre au 31 décembre 2019.

Votre personnalité préférée :

Code: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Rue / N°: _____

NPA/Localité: _____

Date de naissance: _____

Tél. portable: _____

E-mail: _____

Date: _____

Signature: _____